

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Bureau du 12 septembre 2023
Délibération n° : 2023_58
Date de convocation : 06 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 15/09/2023
Reçu en préfecture le 15/09/2023
Publié le
ID : 005-250500600-20230912-2023_58-DE

Objet : **Nomination des représentants du Parc naturel régional du Queyras au sein du comité de programmation LEADER 2023-2027 du GAL Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**

Par la suite d'une convocation en date du 6 septembre 2023, les membres composant le Bureau du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 12 septembre 2023 à 16h30, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Vice-Présidents : Chantal EYMÉOUD (visioconférence), Valérie GARCIN-EYMÉOUD (excusée), Dominique MOULIN, Nicolas CRUNCHANT, Sylvain DAO-LENA

Vu :

- La charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 et sa prolongation d'un an suite aux années COVID ;
- Les statuts du Parc naturel régional du Queyras en vigueur ;
- Les statuts de l'association Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras ;
- La convention de partenariat Parc - Pays signée en 2009 ;
- Le dossier Leader 2014 - 2020 « Territoire choisi, terres d'initiatives » porté conjointement par le Parc et le Pays approuvé le 1er juin 2015 par l'autorité de gestion ;
- La délibération 2015_36 approuvant l'annexe à la convention signée en 2009 ;
- Le dossier Leader 2023 - 2027 du GAL du Pays du Grand Briançonnais porté par le PETER du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras et approuvé par l'autorité de gestion ;

Considérant :

- L'intérêt pour le Parc naturel régional du Queyras de participer aux instances du PETER ;
- La participation des élus du Parc naturel régional du Queyras au Comité de programmation Leader 2014-2022 ;
- La nécessité de nommer deux représentants : un titulaire et un suppléant, pour siéger au comité de programmation du GAL du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras, dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER pour la période 2023-2027 ;

Le Bureau, réuni le 12 septembre 2023, après en avoir délibéré et voté par,

Nombre de membres en exercice : 6
Nombre de suffrages : 6
Nombre de membres présents : 4
Nombre de membres représentés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 4
Votes Contre : 0
Pour : 4
Abstentions : 0

décide :

- De désigner Christian Blanc comme titulaire pour représenter le Parc naturel régional du Queyras et siéger aux comités de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER pour la période 2023-2027 ;
- D'autoriser le Président et la direction à signer tout document et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président,
Christian BLANC

